

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

**Décision du 5 février 2019 portant nomination de rapporteur auprès du comité consultatif national de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics**

Le président,

Vu le décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment l'article 6;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment son article 142;

Vu l'accord de l'intéressé,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Est nommé rapporteur auprès du comité consultatif national de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics:

M. CHENUIL (Claude), ingénieur général de 1<sup>re</sup> classe de l'armement (2s).

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 5 février 2019.

FRANÇOISE DUCAROUGE